

## MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

### PROCÉDURE ADAPTÉE

en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du code  
de la commande publique

#### OBJET DU MARCHE

RÉFECTION DE VOIRIE AU POINT A TEMPS AUTOMATIQUE

#### RÈGLEMENT DE CONSULTATION

##### Remise des offres

Date et heure limite de remise des offres : **18 juillet 2025 à 12h00**

## SOMMAIRE

<b><u>1 REGLEMENT DE CONSULTATION</u></b>	<b>3</b>
1.1 Objet de la consultation	4
1.2 Conditions de la consultation	4
1.3 Variantes – Options	4
1.4 Mode de règlement	4
1.5 Sécurité et protection de la santé des travailleurs sur le chantier ( SPS )	4
1.6 Modification de détail au dossier de consultation	4
1.7 Délai de validité des offres	5
1.8 Remise et jugement des offres	5
1.9 Envoi et remise des offres	6
1.10 Renseignements complémentaires	6

## 1. REGLEMENT DE CONSULTATION

### Mode de passation :

Marché en procédure adaptée ouverte avec négociation possible conformément aux articles L2123-1 et R 2123-1 du Code de la Commande Publique.

### Objet :

La présente consultation a pour objet un programme de réfection de voirie au point à temps automatique sur le territoire de la commune de SULNIAC.

### Type et forme du marché :

Il s'agit d'un marché ordinaire d'une durée de 1 an, reconductible tacitement 2 fois sans que la durée globale du marché n'excède 3 ans.

### Travaux :

Lot unique : Réfection de voirie au point à temps automatique.

Code CPV : 45233142-6

### Pouvoir Adjudicateur :

Commune de SULNIAC représentée par Madame Le Maire  
Mairie  
2 rue René-Cassin  
56250 SULNIAC

**Remise des offres** : 18 juillet 2025 à 12h00

RC - Marché Public de Travaux de réfection des voiries au point à temps automatique (P.A.T.A)

## 1.1 Objet de la consultation

- La consultation concerne : la réalisation de travaux de point à temps automatique.
- Il est prévu un lot unique.
- A titre indicatif les travaux commenceront le 1 septembre 2025 et devront être terminés le 30 octobre 2025.
- Les prestations feront l'objet d'un marché.

## 1.2 Conditions de la consultation

- Elle est soumise aux dispositions du Code de la Commande Publique.
- Le marché sera conclu suivant l'offre retenue :
  - o Soit avec un entrepreneur
  - o Soit avec des entrepreneurs groupés et solidaires

## 1.3 Variantes – Options

Les variantes ne sont pas acceptées.

## 1.4 Mode de règlement

- Le mode de règlement choisi par le maître d'ouvrage est le virement administratif conformément à la réglementation.
- L'unité monétaire choisie est l'Euro.

## 1.5 Sécurité et protection de la santé des travailleurs sur le chantier ( S.P.S. )

- Sans objet.

## 1.6 Modification de détail au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 1.7 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter du jour de la date limite de réception des offres.

## 1.8 Remise et jugement des offres

### 1.8.1 Remise des offres

- Chaque candidat ou groupement d'entreprises, remettra son offre dans l'unité monétaire choisie par le maître d'ouvrage (l'Euro).

RC - Marché Public de Travaux de réfection des voiries au point à temps automatique (P.A.T.A)

- Tous les montants liés à la sous-traitance devront être libellés dans la même unité monétaire que l'offre.
  - Le D.C.E. peut être téléchargé sur le site <http://marches.e-megalisbretagne.org>. Il est gratuit et peut être demandé auprès du maître d'ouvrage par courriel à : [servicetechnique@mairie-sulniac.fr](mailto:servicetechnique@mairie-sulniac.fr)
  - Les offres seront entièrement rédigées en langue française.
  - Les offres seront déposées sur le profil acheteur du site <http://marches.e-megalisbretagne.org>.
- Les offres comprendront :

↳ **Marché**

- L'acte d'engagement valant CCAP, signé et daté par une personne habilitée à engager la société.
- Le CCTP.
- Le bordereau des prix unitaires.
- Le détail estimatif.
- Un mémoire technique, de 15 pages maximum avec les annexes (équipe, matériel, hygiène et sécurité, fiches techniques...).
- Un planning prévisionnel (réunion de démarrage, exécution des travaux avec durée et date de début, réunion de réception...), signé et daté par une personne habilitée à engager la société.

↳ **Documents administratifs**

- Déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux Articles L 2141-1 à L 2141-6-1 du code de la commande publique.
- Lettre de candidature modèle DC1 et habilitation du mandataire par ses cotraitants éventuellement.
- Déclaration du candidat volet n°1 modèle DC2 complété dans toutes ses rubriques + documents à joindre mentionnés dans les rubriques
- Copie des jugements prononcés si l'entreprise est en redressement judiciaire.
- État annuel des certificats reçus DC7 pour le candidat et ses cotraitants éventuellement.
- Attestation d'assurance en garantie décennale et responsabilité civile (en cours de validité)
- Références et compétences du candidat, permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières.
- Certificat de capacité de - de 5 ans pour des travaux similaires.
- Un document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

Le principe du « Dites le nous une fois » est applicable pour les opérateurs économiques ayant déjà soumissionné avec la collectivité.

1.8.2 Critères de sélection - négociation :

**Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique, selon les critères indiqués ci-dessous et pondérés de la façon suivante :**

- **Prix : 80 %**
- **Valeur technique, analyse du mémoire technique en sous critères : 20 %**

Le pouvoir adjudicateur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

**Négociation**

Conformément aux dispositions des Article R2161 de 17 à 20 du code de la commande publique , après ouverture des offres, les négociations pourront être menées avec un ou plusieurs candidats dont l'offre n'aura pas à ce stade été écartée comme inacceptable, irrégulière ou inappropriée.

Elles pourront porter sur l'ensemble des éléments de l'offre, dont le prix, les délais. La négociation sera effectuée en une seule phase. Elle pourra être effectuée par échange de télécopies ou courriels, ou dans le cadre d'une réunion.

RC - Marché Public de Travaux de réfection des voiries au point à temps automatique (P.A.T.A)

### **Insertion sociale**

Sans objet

## **1.9 Envoi et remise des offres**

Conformément à la réglementation, les offres papier ne sont plus autorisées sans possibilité de régularisation.

Les offres seront remises :

- Par voie électronique, sur le site : <https://marches.e-megalisbretagne.org>

Les candidatures devront être transmises avant le jour et l'heure inscrit sur la page n°3 de ce présent Règlement de Consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature correspondra au dernier octet reçu. Il faut alors prendre en considération le temps de l'envoi de la réponse électronique. Le fuseau horaire de référence est celui de Paris. Les candidatures parvenues après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

### **Contraintes informatiques**

Tout document ou support électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par le pouvoir adjudicateur sera réputé n'avoir jamais été reçu. Aussi, il est conseillé aux candidats d'utiliser un antivirus régulièrement mis à jour.

Par ailleurs, afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, les candidats ne doivent utiliser ni les exécutables (notamment les "exe"), ni les "macros".

Les formats de fichiers acceptés par le pouvoir adjudicateur sont les suivants : ".doc", ".xls", ".ppt", ".zip", ".pdf", ".docx", ".xlsx", ".pptx".

## **1.10 Renseignements complémentaires**

Chaque candidat peut obtenir des renseignements complémentaires lors de leur étude du dossier. Ces demandes seront adressées par courrier via la messagerie sécurisée : <https://marches.e-megalisbretagne.org>

**Renseignements administratifs et techniques :**

François LEDROIT

Directeur des services techniques

[servicetechnique@mairie-sulniac.fr](mailto:servicetechnique@mairie-sulniac.fr)